

Délibération du conseil municipal

du 2 octobre 2008

n° 45

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Jean Claude Riquin**

OBJET : **Organisation d'un championnat d'Europe de boxe française – partenariat avec l'association Châtellerault Boxe Française**

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Française de Savate et Boxe Française a retenu la candidature de l'association Châtellerault Boxe Française (CBF) pour l'organisation d'un championnat d'Europe le 6 décembre prochain à la salle omnisports. La ville de Châtellerault soutient et accompagne le mouvement sportif dans l'organisation de manifestations et notamment les grands événements.

* * * * *

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux conventions de partenariat avec les associations,

VU l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, relative à l'organisation des associations,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'association pour l'organisation de cette manifestation internationale,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- décide de conclure un partenariat qui apporte le concours de la ville en mettant à disposition ses moyens techniques et humains et en missionnant un agent chargé, à temps complet, d'accompagner l'association dans cette organisation et d'assurer l'interface avec les services de la collectivité,

- dit que la convention, qui viendra fixer les modalités de ce partenariat selon ces principes, sera proposée au conseil municipal lors de sa réunion du 4 décembre 2008.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le _____ n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD